

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 février 2013, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Johanne Béliveau
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13-02-35

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013**

13-02-36

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

4.2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2013**

13-02-37

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2013.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2013.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

13-02-38

Il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de janvier 2013, pour la somme de 3 867.73\$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

5.2 BIBLIOTHÈQUE - ACHAT D'UN ORDINATEUR

13-02-39

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale, au montant de 1 631\$, plus taxes.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

13-02-40

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant 51 513.93\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 2969 à 2990:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
2963	PG SOLUTIONS	6 093.67	CONTRAT D'ENTRETIEN LOGICIELS
2964	FEDERATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	756.79	COTISATION 2013
2965	ASS. DES DIRECTEURS MUN.DU QC	454.15	COTISATION 2013
2966	BELL MOBILITÉ	137.94	FRAIS CELLULAIRES
2967	HYDRO-QUÉBEC	92.44	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
2968	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	127.45	FRAIS DE POSTE
2969	BELL CANADA	128.97	FRAIS TÉLÉCOPIEUR
2970	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
2971	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1 135.50	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
2972	HYDRO-QUÉBEC	482.45	ÉCLAIRAGE DES RUES
2973	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	329.54	ESSENCE
2974	MRC DES LAURENTIDES	283.88	FRAIS LIGNE SANF FRAIS: 230.41 \$ FRAIS INTERURBAIN (6 MOIS): 53.47 \$
2975	LE FLAG SHOP	818.69	ACHAT DE DRAPEAUX
2976	CRSBP DES LAURENTIDES	3 938.70	SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE
2977	LA COOP FERMES DU NORD	764.83	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE: 446.06\$ GARAGE: 318.77 \$
2978	GROUPE ULTIMA	545.00	ASSURANCE POUR RÉSERVOIRS D'HUILE AVIS RÉGLEMENTS ET APPEL D'OFFRES PUBLIC
2979	CORPORATION SUN MEDIA	681.81	
2980	FORMICIEL	449.55	FORMULAIRES COMPTES TAXES/ ENVEL.
2981	ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	3 150.32	HONORAIRES PROFESSIONNELS
2982	HUGUES JACOB	79.20	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2983	ANIK FORTIN	18.00	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2984	STEVEN LAROSE	101.70	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2985	MICHEL GAGNÉ	91.11	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 46.11 \$ FORMULAIRE SAAQ: 45\$
2986	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	258.69	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS 4E VERS
2987	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12 647.25	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 4E VERS.
2988	EXCAVATION DMO	4 886.44	DÉNEIGEMENT SEC. VERDURE 4E VERS.
2989	ROBERT LÉGARÉ	143.72	Cartouche d'encre noir
2990	ASS. DES DIRECTEURS MUN.DU QC	425.40	Formation DG (Env.juridique et politique)
	SOUS TOTAL	39 061.32	
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 383.49	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 165.09	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	7 904.03	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	51 513.93	

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

13-02-41

7. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2013**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2013.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

8. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que la situation en voirie est stable.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique rappelle que l'ouverture des soumissions pour le projet de revitalisation du village aura lieu le 20 février prochain à 15h.

Steven Larose, maire, informe sur plusieurs points :

- a) Le 18 février prochain au centre communautaire de Montcalm, aura lieu une réunion de travail relativement au projet d'un nouveau schéma d'aménagement prévu par la MRC des Laurentides. Les invités seront exclusivement les maires, conseillers et employés des municipalités de Montcalm, Arundel, Huberdeau, Amherst et Barkmere.
 - b) Une rencontre avec Hydro-Québec a eu lieu relativement aux pannes de courant répétitives et très fréquentes vécues sur notre territoire, notamment dans le secteur du lac Munich. Les réponses de la part d'Hydro-Québec n'ont pas été satisfaisantes mais ils sont à évaluer les coûts pour une relocalisation de la ligne. Par ailleurs, Hydro-Québec prévoit tenir une consultation publique le 13 mars prochain relativement au projet d'une nouvelle ligne de haute tension traversant notre territoire et ce, pour desservir principalement les municipalités de la MRC des Pays d'En Haut. La population entière est invitée à venir y assister.
 - c) Une rencontre a eu lieu avec le ministère des Transports du Québec relativement à plusieurs préoccupations :
 - Le projet de la revitalisation du Village
 - Le pont du chemin Hale
 - La courbe dangereuse sur la Montée de Montcalm
 - La problématique sur le corridor aérobic
 - Une courbe dangereuse sur le chemin du lac Rond Sud.
- Conséquemment, la rencontre fut effective et les points mentionnés suivent toujours leur cours auprès de leur direction.
- d) Il souligne la nomination de Monsieur Michel Legault à titre d'attaché politique au député d'Argenteuil, Monsieur Roland Richer.
 - e) Le carnaval d'hiver des quatre villages se tiendra du **8 février au 17 février 2013**. Il invite la population entière à participer en grand nombre.
 - f) Finalement il souligne que l'envoi des comptes de taxes aura lieu à la fin du mois de février. Contrairement aux années antérieures, les informations utiles de la municipalité feront l'objet d'un envoi spécial au printemps.

9. **URBANISME ET ZONAGE**

Une assemblée de consultation publique a été tenue le 30 janvier 2013 eu égard aux projets de règlements nos 289-2012 à 292-2012.

9.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 289-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 AFIN D'AMÉLIORER LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-02-42

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 289-2012 amendant le règlement de zonage 193-2002 afin d'améliorer la gestion de l'environnement naturel et bâti. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.2 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 290-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 193-2002 AFIN DE MIEUX RÉGIR CERTAINS USAGES ET CERTAINES DISTANCES, D'AMÉLIORER LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET D'ALLÉGER CERTAINES NORMES**

13-02-43

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 290-2012 amendant le règlement de zonage 193-2002 afin de mieux régir certains usages et certaines distances, d'améliorer la protection du milieu naturel et d'alléger certaines normes.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 291-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 195-2002 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS AUX DÉLAIS DE RÉPARATION, AUX FONDATIONS ET AUX MURS DE SOUTÈNEMENT**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-02-44

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 291-2012 amendant le règlement de construction 195-2002 afin de modifier certaines dispositions aux délais de réparation, aux fondations et aux murs de soutènement. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 292-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 251-2008 AFIN D'AMÉLIORER CERTAINES DISPOSITIONS**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-02-45

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 292-2012 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 251-2008 afin d'améliorer certaines dispositions. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

9.5 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 294-2013 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2004 SUR LES ANIMAUX TEL QU'AMENDÉ**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement no 294-2013 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 210-2004 sur les animaux tel qu'amendé.

10. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2013 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-02-46

Il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 293-2013 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2013. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

11. **EMBAUCHE DE GILLES LEGAULT À TITRE DE JOURNALIER SUR APPEL**

13-02-47

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'embaucher Monsieur Gilles Legault à titre de journalier sur appel, au taux horaire de 12 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

12. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE – 82 RUE PRINCIPALE**

13-02-48

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'accueillir favorablement la demande d'installation d'une enseigne commerciale pour la propriété sise au 52 rue Principale, à la condition que les recommandations du comité de consultation d'urbanisme qui consistent aux indications suivantes, soient respectées :

- La position de l'enseigne ne devra pas nuire au projet de revitalisation de la rue Principale en interférant, par exemple, avec le tracé de la piste cyclable prévu de ce côté de la rue. Pour s'en assurer, l'enseigne devra rester à l'intérieur de la ligne imaginaire formée par l'empiètement de l'escalier extérieur dans l'emprise de la voie publique (à l'intersection des rues Principale et Hôtel-de-Ville);
- Les matériaux constituant l'enseigne devront être conformes à la réglementation (bois ou métal, teint, peint ou verni) afin d'éviter la détérioration rapide de matériaux moins durables tel le vinyle;
- Le support de fer forgé, le système d'éclairage et les fils électriques (si apparents) devront tous être de la même couleur. Cette couleur devra être choisie parmi celles des revêtements extérieurs du bâtiment principal ou de la couleur de la poutre à laquelle sera attaché l'enseigne;
- Le texte inscrit sur ladite enseigne devra occuper au maximum un tiers (1/3) de sa superficie;
- Dans ledit texte, une correction devra être apportée au mot « roche », en y ajoutant un « s »;

- Le Logo devra retrouver ses proportions normales.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

13. REVITALISATION DU VILLAGE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

13.1 DEMANDE D'ADHÉSION AU VOLET II, INTERVENTION 1

13-02-49

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait appel à des professionnels dans le cadre de la démarche de revitalisation du village, notamment par le biais de la Fondation Rues Principales, laquelle a conçu des plans d'aménagement et de développement futur;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de cette démarche demeure toujours une priorité marquante afin de permettre le développement socio-économique et les effets structurants et de rayonnement dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur choisi par la municipalité de Montcalm est situé sur une partie restreinte de son territoire, qu'il comporte une proportion importante de logements qui nécessitent des travaux de rénovation et que son état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle requièrent une intervention publique pour améliorer sa vocation résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire adhérer au Programme *Rénovation Québec* 2013-2014 dans le but de bonifier le programme *Rénovation résidentielle* pour la réalisation du projet de revitalisation du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité

- De rescinder la résolution 12-03-46 afin de formuler la demande au *Programme Rénovation Québec, volet 2013-2014*;
- Qu'afin de bénéficier du Programme Rénovation Québec, la municipalité de Montcalm désigne les adresses incluses dans la zone 13-M et uniquement pour les propriétés possédant pignons sur la route du Lac-Rond Nord, à partir de l'adresse civique numéro 212 inclusivement, sur les rues Principale, de l'Hôtel-de-Ville et de l'Église, et sur la Montée de Montcalm jusqu'à l'intersection du chemin Larose;
- Que la municipalité de Montcalm demande à la Société d'habitation du Québec de participer au *Programme Rénovation Québec 2013-2014*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 1 (rénovation résidentielle) et demande un budget de l'ordre de 40 000\$. Ce montant total d'aide financière sera assumé à parts égales, soit 20 000\$ par la municipalité et 20 000\$ par la SHQ;
- Que le maire Steven Larose et le directeur général et secrétaire-trésorier Hugues Jacob soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

13.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2013 AYANT POUR OBJET LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement no 295-2013 ayant pour objet la mise en œuvre du programme rénovation Québec de la municipalité de Montcalm.

14. **RESSOURCES HUMAINES**

14.1 **DÉMISSION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT – ANIK FORTIN**

13-02-50

CONSIDÉRANT que Madame Anik Fortin, inspecteur en bâtiment et environnement, quitte son poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT que les services de Madame Fortin pourraient être requis dans l'avenir pour certains projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- d'accueillir la démission de Madame Anik Fortin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, effective le 18 février 2013;

- d'embaucher Madame Fortin à titre d'employée sur appel, lorsque ses services seront requis, au taux horaire de 22 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

14.2 **EMBAUCHE DE GABRIEL LAROSE-MARCOTTE À TITRE D' INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

13-02-51

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Gabriel Larose-Marcotte à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à temps plein, débutant le 12 février 2013, au taux horaire de 22 \$, soit pour 35 heures/semaine en prévoyant une période de probation de 6 mois.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

15. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13-02-52

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.